

SOLIDARITÉ AVEC GAZA :

Le Conseil fédéral suisse doit enfin agir !

De plus en plus d'organisations, dont Amnesty International, affirment qu'Israël commet un génocide contre les palestinien.ne.s à Gaza. Les intentions de nettoyage ethnique ont été exprimées clairement par le gouvernement Israélien. Les crimes de guerre du 7 octobre 2023 du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ne justifient en rien les actes génocidaires et crimes de guerre commis par Israël.

L'armée israélienne a tué plus de 54'000 personnes en un an et demi, dont au moins 15'000 enfants. Ce bilan ne prend pas en compte toutes les morts indirectes et les corps encore sous les décombres à ce jour. A cela s'ajoute l'usage délibéré de la famine comme arme de guerre sur plus de deux millions d'habitants de la bande de Gaza et la politique d'occupation et d'apartheid exercée de longue date par Israël dans les territoires occupés qui est clairement contraire au droit international.

En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève et siège du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Suisse a une responsabilité particulière. L'inaction, en particulier du DFAE, est inacceptable et doit changer immédiatement.

Nous demandons au Conseil fédéral de:

- 1. S'engager activement pour l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, durable et contrôlé par la communauté internationale, ainsi que pour la levée sans délai du blocus de Gaza.**
 - 2. Condamner clairement les crimes de guerre documentés commis par Israël** et soutenir toutes les initiatives visant **à empêcher tout déplacement forcé ou expulsion illégale de la population de Gaza et de Cisjordanie.**
 - 3. Reprendre sans délai le financement de l'aide humanitaire d'urgence à Gaza via l'UNRWA** en débloquant au minimum les fonds annuels versés jusqu'en 2023.
 - 4. Mettre un terme sans délai à toute coopération militaire avec Israël** ainsi qu'**aux exportations liées à la sécurité.**
 - 5. Interdire aux entreprises suisses toute participation à l'occupation des territoires palestiniens** – en particulier en matière d'armements, de technologies à double usage et de systèmes de surveillance.
 - 6. Reconnaître sans réserve le droit du peuple palestinien à l'auto-détermination collective** et s'engager résolument pour sa mise en œuvre concrète.
 - 7. Œuvrer à la libération de tout.e.s les otages et les prisonniers détenus arbitrairement en Israël et dans le territoire palestinien occupé,** conformément au droit international.
-

Code de conduite

Cet appel à manifester est porté par une coalition d'organisations et d'acteurs politiques oeuvrant pour un engagement plus courageux de la Suisse face à la situation et pour une mise en œuvre des revendications adressées au Conseil Fédéral.

Cette manifestation est autorisée et pacifique, ouverte et accessible à toute personne souhaitant adresser des revendications claires au Conseil fédéral. La propagande haineuse, le racisme, l'islamophobie ou l'antisémitisme ne seront pas tolérés.

À la date du 12 juin 2025, les organisations suivantes soutiennent l'appel :

